



REUNION DES MEMBRES MEDITERRANEENS DE L'UICN
Malaga, 05-08 septembre 2007

**LES AIRES PROTEGEES
ET LES ACTIONS DE CONSERVATION DE LA
NATURE EN TUNISIE**

Maher MAHJOUR

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Direction Générale de l'Environnement

et de la Qualité De la Vie





SOMMAIRE

- I. STATUT DE PROTECTION DES AIRES PROTEGEES
- II. GESTION ADMINISTRATIVE DES AIRES PROTEGEES
- III. REPARTITION ET RICHESSE EN DIVERSITE BIOLOGIQUE
- IV. LES AIRES PROTEGEES ET LES CONVENTIONS INT.
- V. LES AIRES PROTEGEES ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL
- VI. QUELQUES ACTIONS ENTREPRISES



LA TUNISIE EN CHIFFRES...

- Superficie total: **164 000 Km²**
- Nombre d'habitants: **10 millions**
- Longueur total de la côte: **1 300 Km**

La biodiversité

- Flore terrestre: **2163 espèces**
- Faune terrestre: **2921 espèces**
- Flore marine et aquatique: **649 espèces**
- Faune marine et aquatique: **1486 espèces**

Source: Etude nationale de la biodiversité
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 1998




I. STATUT DE PROTECTION DES AIRES PROTEGEES

LE CODE FORESTIER (loi n° 88-20 du 13 avril 1988)

STIPULE QUATRES STATUTS D'AIRES PROTEGEES :

1. LES PARCS NATIONAUX
2. LES RESERVES NATURELLES
3. LES RESERVES DE CHASSES
4. LES FORETS RECREATIVES



I. STATUT DE PROTECTION DES AIRES PROTEGEES (Suite...)

PARC NATIONAL

- Site **relativement étendu**
- Présente un ou **plusieurs écosystèmes**
- Intérêt **scientifiques, éducatifs, récréatifs**, ou bien
- Présente un paysage naturel de **grande valeur esthétique**

RESERVE NATURELLE

- Site **peu étendu**
- Contribuent au maintien des **espèces individuelles** ou des **groupes d'espèces naturelles** ainsi que leur habitat et la conservation d'espèces de faune migratrice d'importance nationale ou mondiale.



I. STATUT DE PROTECTION DES AIRES PROTEGEES (Suite...)

LA CREATION DES AIRES PROTEGEES SE FAIT PAR :

1. **DECRET PRESIDENTIEL** POUR LES PARCS NATIONAUX ET LES RESERVES NATURELLES
2. **ARRETE ANNUEL MINISTERIEL** POUR LES RESERVES DE CHASSES
3. **ARRETE MINISTERIEL** POUR LES FORETS RECREATIVES



II. GESTION ADMINISTRATIVE DES AIRES PROTEGEES

1. LES AIRES PROTEGEES DEPENDENT ACTUELLEMENT DE LA **DIRECTION GENERALE DES FORET** (MARH).
2. CHAQUE PARC NATIONAL EST DIRIGE PAR **UN CONSERVATEUR** QUI S'OCCUPE DE **L'AMENAGEMENT ET DU FONCTIONNEMENT**. IL EST SOUMIS AU COMMISARIAT REGIONAL DU DEVELOPPEMENT AGRICOL (C.R.D.A) ET AU CHEF D'ARRONDISSEMENT DES FORETS A L'ECH. REGIONALE.
3. LE BUDGET POUR L'AMENAGEMENT ET LE FONCTIONNEMENT DE CHAQUE PARC NATIONAL **EST GERE PAR LE C.R.D.A DONT IL DEPEND**.

III. REPARTITION ET RICHESSE EN BIODIVERSITE

Nom de l'A.P.	Date de création	Superficie (ha)	Gouvernorat
1. Zembra et zembretta	1977	5 095	Nabeul
2. Ichkeul	1980	12 600	Bizerte
3. Boukornine	1987	1 953	Ben Arous
4. Feidja	1990	2 632	Jendouba
5. Chaâmbi	1980	6 723	Kasserine
6. Bouhedma	1980	16 488	Sidi Bouzid
7. Sidi Toui	En cours	6 315	Mednine
8. Jbil	1994	150 000	Kébili

IV. REPARTITION ET RICHESSE EN BIODIVERSITE (Suite)

Nom de l'A.P.	Date de création	Superficie (ha)	Situation géographique
Galiton	1980	450	Bizerte
Jebel khroufa	1993	125	Kasserine
Etella	1993	96	Siliana
Jebel Serj	1993	93	Sfax
Iles kneiss	1993	5850	Sfax
Majen jebel chitane	1993	10	Bizerte
Khechem el kelb	1993	307	Kasserine
Sebkha kelbia	1993	8000	Sousse

IV. REPARTITION ET RICHESSE EN BIODIVERSITE (Suite)

Ain zana	1993	47	Jendouba
Jebel bouramli	1993	50	Gafsa
La grotte de chauve-souris	1993	1	Nabeul
Jebel touati	1993	961	Kairouan
Tourbière de Dar Fatma	1993	15	Jendouba
Ile de chikly	1993	3	Tunis
Ain chrichira	1993	122	Kairouan
Jardin botanique de Tunis	1996	8	Tunis



REPRESENTATIVITE DES AIRES PROTEGEES

PARCS NATIONAUX			RESERVES NATURELLES			TOTAL		
Nb	% sup	Sup (ha)	Nb	% sup	Sup (ha)	Nb	% sup	Sup (ha)
08	1.23	201752	16	0.1	16136	24	1.33	217888



AIRES PROTEGEES EN COURS DE CREATION...

1. Un parc national à **Jbel Zaghouan** sur une superficie de 2000 ha
2. Un parc national à **Jbel Orbata** à Gafsa sur une superficie de 3000 ha
3. Une réserve naturelle à **Oued Dkouk** à Tataouine sur une superficie de 6000 ha

Superficie totale PN = 206 752 ha

Superficie totale RN = 22 138 ha

IV. REPARTITION ET RICHESSE EN BIODIVERSITE (Suite)

1. La région du nord-Ouest (1 PN & 5 RN):

- ❖ P.N d'El Feidja (forêt de chêne zéen).
- ❖ R.N de Dar Fatma (tourbière).
- ❖ R.N de Ain zana (forêt de chêne afarès).
- ❖ R.N de Majen chitane (tourbière).
- ❖ R.N de Djebel khroufa (chêne liège + chêne zéen).
- ❖ R.N de djebel Serj (Pin d'Alep + Erable de Montpellier).



IV. REPARTITION ET RICHESSE EN BIODIVERSITE (Suite)

2. La région du nord-Est (2 PN & 2 RN):

- ❖ P.N de l'Ichkeul (djebel + lac + marais).
- ❖ P.N de Boukornine (thuya de Berberie).
- ❖ Jardin botanique de Tunis (espèces endémiques et acclimatées).
- ❖ R.N des grottes de chauves-souris.



IV. REPARTITION ET RICHESSE EN BIODIVERSITE (Suite)

3. La région du centre (2 PN & 6 RN):

- ❖ P.N de Bouhedma (acacia raddiana).
- ❖ P.N de Châambi (pin d'alep).
- ❖ R.N de Djebel touati (basse steppe).





3. La région du centre (suite)

- R.N de Ain chrichira (basse steppe + source d'eau).
- R.N de Djebel bouramli (Pin d'Alep + genévrier de Phénicie).
- R.N de Sebkhath el kelbia (oiseaux d'eau).
- R.N de Khechem El Kelb (Pin d'Alep).
- R.N de Djebel tella (hautes steppes).

IV. REPARTITION ET RICHESSE EN BIODIVERSITE (Suite)

4. La région du sud (2 PN):

- ❖ P.N de sidi Toui (outarde houbara + gazelle dorcas).
- ❖ P.N de Jbil (gazelle des dunes et dorcas + Outarde houbara).



5. Les sites insulaires (1 PN & 3 RN):

- R.N du galiton (marine 1.5 mile marin).
- P.N de Zembra et zembretta (puffin cendré).
- R.N de l'îlot de chikly (aigrette garzette).
- R.N de Kneiss (100 000 espèces d'oiseaux).



V. LES AIRES PROTEGEES ET LES CONVENTIONS INTERNATIONALES

N°	Nom du site	Réserve de la biosphère	Patrimoine mondial naturel	Ramsar	ASPI M
01	Parc national de l'Ichkeul				
02	Parc national de Bouhedma				
03	Parc national de Chaâmbi				
04	Parc national de Zembra et Zembretta				
05	L'archipel de la Galite				
06	Les îles Kneiss				



V. GESTION DES AIRES PROTEGEES ET DEVELOPPEMENT LOCAL

1. Aires protégées habitées
2. Organisation de la population autour des parcs nationaux;
3. Constitution de comités de développement (GFIC, AFIC, etc)
4. Intégration de la population et de ses besoins dans la conception et la mise en oeuvre des projets de protection des ressources naturelles
5. Formation, assistance et octroi de micro-crédits pour mener des activités économiquement viables (apicultures, huiles essentielles, artisanat, etc)
6. Prise en considération des recommandations de l'agenda 21 national pour l'environnement et le développement durable et élaboration des agenda 21 locaux.



LES APPROCHES ADOPTEES DANS LA GESTION DES AIRES PROTEGEES

APPROCHE PARTICIPATIVE

Participation de toutes les parties prenantes dans la conception, l'exécution et le suivi des projets y compris la population locale.

APPROCHE INTEGREE

Prend en considération les aspects économiques, sociales et écologiques



V. LES ACTIONS ENTREPRISES

1. PROJET DE GESTION DES AIRES PROTEGEES

Projet FEM/Banque Mondiale

COÛT : 10 millions \$US. Période d'exécution (2003-2008)

Objectifs: - Asseoir des plans de gestion dans 3 parcs nationaux
- Renforcement institutionnel et des capacités à la gestion
des aires protégées

2. PROJET D'AMELIORATION DES CONDITION DE VIE DANS LES ZONES LIMITROPHE AUX PARCS NATIONAUX

Projet PNUD

COÛT : 780 000 \$US. Période d'exécution (2000-2004)

Amélioration des conditions de vie de la population- formation-octroi de micocrédits- assistance- amélioration de l'infrastructure d'accueil



V. LES ACTIONS ENTREPRISES (Suite...)

3. PROJET DE PROTECTION DES RESSOURCES MARINES ET COTIERES DANS LE GOLFE DE GABES

Projet FEM/Banque Mondiale

COÛT : 9.3 millions \$US. Période d'exécution (2004-2008)

Objectif: - Rationalisation de la gestion des ressources dans le Golfe

- Création et gestion d'aires marines protégées
- Amélioration des conditions socio-économique de la population.

Quelques réalisation récentes dans les parcs





Conclusion & Recommandations

- Continuer **l'effort pour l'amélioration du système de gouvernance** des aires protégées en intégrant les différentes parties prenantes et en spécifiant le rôle de chacun;
- Identifier des **sources de financement durable** autres que celles des projets de coopération et l'affectation budgétaire national;
- Inviter l'UICN-Med à appuyer les gestionnaires des AP notamment en matière de **suivi-évaluation**, et **l'application des catégories UICN** dans les aires protégées pour faciliter l'échange de l'information et d'expérience entre différents pays.



Merci de votre attention